

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 05 NOVEMBRE 2010**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 05 novembre 2010, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

Étaient présents : Jean-Luc Fraisse, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Marcel Meyssonier, Jean-Paul Brustel, Pascal Garnier, Gilbert Caroff-Duflos, Éric Jacob, Hervé Trescartes, Stéphane Charrat, Patricia Payet, Jean-Michel Jamon, Bruno Christophe.

Était absente : Nadine Tallobre.

Secrétaire de séance : Gilbert Caroff-Duflos a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Délibérations :

• **Réaménagement du bâtiment de la mairie : réalisation de la tranche optionnelle et attribution des lots :**

Gilbert Meyssonier, vice-président de la commission Bâtiments, rappelle au conseil le montant de l'estimation des travaux au stade du DCE :

- Tranche 1 : 271 561.53€ HT
- Tranche 2 : 160 966.20€ HT
- Option RdC : 70 933.16€ HT

Il annonce ensuite le montant total des travaux à l'issue de la consultation des entreprises :

- Tranche 1 : 272 489.21€ HT
- Tranche 2 : 160 625.63€ HT
- Option RdC : 70 039.94€ HT

Il rappelle que l'opération comprend le réaménagement des services administratifs de la mairie, de la bibliothèque, des services sociaux et du club des Aînés. Il ajoute que la cohérence architecturale du projet n'a de sens tant en termes d'isolation que d'accessibilité, qu'en réalisant les travaux du rez-de-chaussée prévus en option.

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des Finances, précise que le projet de réaménagement de la mairie est réalisable sous réserve des trois conditions suivantes :

- réaliser un emprunt court terme pour la TVA dans l'attente du remboursement du FCTVA et un emprunt-relais du montant de la vente du presbytère ;
- respecter le plan de financement (subventions) ;
- continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Il précise que les taux d'intérêt exceptionnellement bas constituent une opportunité intéressante.

Éric Jacob déplore que le projet n'ait pas été modifié avant le lancement de la consultation des entreprises de façon à respecter l'enveloppe maximale de 400 000€ HT votée par le conseil. Il demande à M. le Maire d'organiser un vote à bulletin secret. M. le Maire exprime un avis défavorable à cette proposition et la soumet au vote du conseil ; après en avoir délibéré, le conseil décide, par 12 voix contre, de ne pas organiser un vote à bulletins secrets et 2 voix pour (E. Jacob, J.-P. Brustel).

M. le Maire clôt le débat et invite le conseil à se prononcer en deux temps : d'abord, sur la réalisation de la tranche optionnelle, et ensuite sur l'attribution des lots aux entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- décide, par 8 voix pour, 3 contre (J.-P. Brustel, P. Garnier et G. Caroff-Duflos) et 3 abstentions (E. Jacob, H. Trescartes et J.-M. Jamon) de réaliser la tranche optionnelle pour 70 039.94€ HT ;
- propose sur avis de la commission d'appel d'offres, par 12 voix pour, 1 contre (E. Jacob) et 1 abstention (G. Caroff-Duflos) d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

Lots		Entreprises	Tranche 1 HT	Tranche 2 HT	Option HT	total HT
1	Maçonnerie	Sarl Ampilhac et Fils	46 275.77	29 392.00	13 827.40	89 495.17
2	Traitement de charpentes	Allemand Philippe	2 454.45	-	-	2 454.45
3	Couverture zinguerie	Chabanne Philippe	15 751.13	-	-	15 751.13
4	Étanchéité	MR Étanchéité	2 424.75	-	-	2 424.75
5	Isolation extérieure	Multi façades		24 244.75	-	24 244.75
6	Serrurerie	Métallerie de l'Arzon	20 205.10	13 774.00	-	33 979.10
7	Menuiseries ext. et int. bois	Entreprise Chapuis	31 334.80	29 823.00	12 523.60	73 681.40
8	Menuiseries ext. aluminium	Entreprise Chapuis	40 032.60	-	-	40 032.60
9	Plâtrerie peinture	MPP Plâtrerie	34 737.64	20 262.36	14 899.03	69 899.03
10	Carrelage faïence	Sarl Billard Paul	9 868.25	11 034.76	4 600.00	25 503.01
11	Sols souples	Gimbert Pierre	6 444.37	4 532.69	4 033.50	15 010.56
12	Ascenseur	Sarl Auvergne Ascenseur	14 400.00	-	-	14 400.00
13	Plomberie sanitaire	Laurent/J Saintenac	6 227.55	4 315.75	1 679.76	12 223.06
14	Chauffage VMC	Laurent/J. Saintenac	25 384.00	8 379.76	7 167.65	40 931.41
15	Électricité courants faibles	Favier Bruno	16 948.80	14 866.56	11 309.00	43 124.36
		TOTAL HT	272 489.21	160 625.63	70 039.94	503 154.78

- autorise M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises.

• **Captage de Fonteline 2 : choix de l'entreprise, demande de subventions :**

Roland Puech, vice-président de la commission Eau et assainissement, expose au conseil que, dans la continuité des travaux de réfection du captage de Fonteline 1 et afin de ne conduire qu'une seule procédure de protection des captages, il est nécessaire de reprendre le captage de Fonteline 2. Les travaux consisteront à découvrir progressivement l'ouvrage et à le déplacer si besoin ; le massif drainant sera ensuite refait pour être raccordé à la station de pompage.

Roland Puech présente les offres des deux entreprises consultées et propose de retenir la moins-disante, soit l'offre de LEYDIER Fabien de Monlet, pour 38 796.25€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- de confier les travaux de reprise du captage de Fonteline 2 à l'entreprise LEYDIER pour 38 796.25€ HT, sous réserve de l'obtention des subventions ;
- de solliciter des aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil général, les plus larges possibles pour ces travaux, ainsi que pour l'étude hydrogéologique d'un montant de 8 800€.

• **Construction d'un réservoir à Sarzols : choix de l'entreprise, demande de subventions :** ce dossier est reporté à la prochaine séance de conseil.

• **Approbation du nouveau tableau de classement des voies communales :**

M. le Maire présente au conseil le dossier de recensement des voies communales établi par les services de la Direction départementale des Territoires dans le cadre de la mission d'Assistance technique fournie par l'État pour des Raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

Il annonce au conseil la nouvelle longueur des voies :

- voies communales à caractère de chemin : 26 854m ;
- voies communales à caractère de rues : 4 660m ;
- surface des places publiques : 4 700m² soit un équivalent de 940ml.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le nouveau tableau de classement des voies communales ;
- décide que ce nouveau tableau de classement se substitue à tout document antérieur.

• **Adhésion de la CCPA au Syndicat mixte de Développement ferroviaire du Livradois-Forez :**

M. le Maire rappelle au conseil que, suite à la décision du conseil de la CCPA, propriétaire de la voie ferrée Sembadel-Darsac, d'adhérer au Syndicat mixte de Développement ferroviaire du Livradois Forez, les communes membres doivent se prononcer sur le principe de cette adhésion. Après en avoir délibéré, le conseil, donne, à l'unanimité, un avis favorable à l'adhésion de la CCPA au Syndicat mixte de Développement ferroviaire du Livradois-Forez.

Cette adhésion entraînant la mise à disposition de la voie au Syndicat, le Conseil, donne son accord, à l'unanimité, pour que M. le Président de la CCPA signe la convention de mise à disposition de la voie de chemin de fer et tout document concernant cette affaire.

• **Renouvellement de la convention assistance-retraite avec le CDG**

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de renouveler la convention assistance retraite avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale pour un nouvelle période de trois ans.

• **Déclarations d'intention d'aliéner :**

Le conseil décide de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune sur les immeubles cadastrés B-654-B-656 et B-670, sis respectivement 48 et 24 rue N.-D. de l'Oratoire.

3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

Déclarations d'intention d'aliéner : M. le Maire informe le conseil qu'il a décidé d'utiliser le droit de préemption de la commune sur la parcelle B-2573 d'une superficie de 645m², sise avenue de la Gare, au prix fixé par France Domaine, soit 3€ le m² ; à la suite de quoi le propriétaire a retiré son bien de la vente.

M. le Maire a par ailleurs été saisi d'autres déclarations d'aliéner pour lesquelles il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption de la commune :

- B-2484, rue Traversière des Potelleries ;
- B-470, 46 rue Porte de Monsieur ;
- B-881, 5 place de la Grande fontaine ;
- E-898-899, à Menteyres.

4. Information sur l'activité de la CCPA :

M. le Maire rend compte au conseil des principales délibérations adoptées lors du conseil communautaire du 29 septembre : approbation de la charte révisée du Parc naturel régional du Livradois-Forez et adhésion au Syndicat mixte de Développement ferroviaire du Livradois-Forez.

5. Informations de la municipalité :

Aire de vidange de camping-cars : l'aire réalisée en régie par les employés communaux est achevée. Son référencement auprès de la Fédération française de Camping et Caravanning est en cours. Le conseil tient à féliciter les employés communaux pour la qualité du travail réalisé.

Fréquentation de l'office de tourisme : Gilbert Meyssonier annonce au conseil que l'office du tourisme n'a pas souffert de son déplacement puisqu'en 2010 il enregistre 1964 visiteurs, contre 1564 en 2008.

École : pour satisfaire aux exigences sanitaires, des travaux de peinture et de carrelage ont été réalisés en régie durant les vacances de Toussaint.

Cérémonies du 11 novembre : elles auront lieu le dimanche 14 novembre selon le programme habituel.

Foire de la St Martin : La traditionnelle foire de Saint-Martin se déroulera le samedi 13 novembre au matin ; la tombola est reconduite cette année pour un loto d'une valeur de 600€.

Séance levée à 23h00.